



Politique d'octroi de sanction de tournoi

14 juillet 2025

I. Comité des tournois :

Le comité des tournois a le mandat de contribuer par son expertise à l'amélioration de l'organisation et du déroulement des tournois provinciaux, interzones et régionaux. Le comité assiste, conseille et collabore avec le directeur technique de Judo Québec en matière de tournois.

2. Type de sanction :

Au Québec, les tournois de judo sont divisés en cinq niveaux :

2.1 Tournoi de club (dojo) : Tournoi se déroulant à l'intérieur d'un seul club. Une sanction n'est pas nécessaire dans ce cas.

2.2 Tournoi régional (zone) : les clubs participants proviennent d'une seule zone. La sanction de ce type de tournoi est donnée par la zone concernée.

La demande de sanction approuvée par la zone doit parvenir à Judo Québec pour information avant le 31 août précédent la nouvelle saison. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard deux (2) semaines après l'événement.

2.3 Tournoi interzone : les clubs participants proviennent des zones regroupées et affichées dans le guide des tournois. Il est de la responsabilité des organisateurs de vérifier auprès des clubs et zones qu'ils désirent inviter s'ils sont disponibles et s'ils désirent participer au tournoi.

La demande de sanction doit être, dans un premier temps, approuvée par la zone. La sanction de ce type de tournoi est donnée par le directeur technique de Judo Québec. La sanction doit être envoyée au directeur technique avant le 31 août. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard deux (2) semaines après l'événement.

2.4 Tournoi de type ouvert : les clubs et athlètes participants doivent être affiliés à Judo Québec, à une autre province au Canada, ou encore à une autre fédération nationale reconnue par la FIJ.

La demande de sanction doit être, dans un premier temps, approuvée par la zone. La sanction de ce type de tournoi est donnée par le directeur technique de Judo Québec qui fera la demande de sanction B à Judo Canada. La sanction doit être envoyée au directeur technique avant le 31 août précédent la nouvelle saison. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard deux (2) semaines après l'événement.

2.5 Tournoi développement : tournoi organisé par un club ou une zone ou Judo Québec et servant notamment à la sélection des athlètes pour la participation aux championnats canadiens ouverts. Ces tournois font l'objet de protocoles d'entente spécifiques entre le club organisateur et Judo Québec. Les clubs et athlètes participants doivent être affiliés à Judo Québec. Pour certains tournois développement, une demande de sanction B sera faite à Judo Canada et des athlètes affiliés à une autre province au Canada, ou encore à une autre fédération nationale reconnue par la FIJ pourraient y participer.

La sanction doit être envoyée au directeur technique de Judo Québec avant le 31 août précédent la nouvelle saison. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard 2 semaines après l'événement.

2.6 Championnat provincial : tournoi organisé par un club, une zone ou Judo Québec, à la demande spécifique de Judo Québec, et servant notamment à la sélection des athlètes pour participation aux championnats canadiens. Ce tournoi fait l'objet d'un protocole d'entente spécifique entre le club organisateur et Judo Québec. L'attribution du Championnat provincial est généralement réalisée au moins un an avant la tenue du tournoi et est octroyée pour une première édition via un appel d'offre et peut comporter une 2^e édition optionnelle et conditionnelle à certains critères.

Les clubs, athlètes et entraîneurs participants doivent être affiliés à Judo Québec.

2.7 Tableau récapitulatif :

Niveau de tournoi	Nb de provinces	Nombre de zones	Nombre de clubs	Demande de sanction	Rapport de tournoi	Autres conditions*
Tournoi de club	N/A	N/A	N/A	Obligatoire si besoin de certificat d'assurance additionnel	N/A	
Tournoi régional	N/A	Une (1)	Selon la zone	Octroyée par la zone et acheminée à Judo Québec	Obligatoire	
Tournoi interzone	N/A	Voir les regroupements dans le guide des tournois	Selon les zones	Octroyée par Judo Québec. L'accord des zones invités est obligatoire	Obligatoire	• Une zone peut organiser un tournoi de ce type par année. • Minimum 10 jours entre un tournoi interzone et un développement/ouvert /provincial.
Tournois développement et ouvert	Toutes	Toutes	Tous	Octroyée par Judo Québec	Obligatoire	• Octroyé par le CA
Championnat provincial	Une	Toutes	Tous	Octroyée par Judo Québec	Obligatoire	• Un (1) par année octroyé par le CA

*Liste non-exhaustive, se référer au point 2.

Note : Judo Québec doit soumettre toutes les demandes de sanction pour lesquelles d'autres provinces sont invités à Judo Canada avant le 31 août de l'année sportive de judo précédent le tournoi.

3. Priorisation de l'attribution des dates de tournois

Chaque année, l'octroi de sanction des tournois seront effectués selon la priorisation suivante :

Groupe :

1. Tournois importants déterminées par une autre instance : Championnats canadiens ouverts, tournois sanctionnés A par Judo Canada incluant l'Omnium du Québec, Finale des Jeux du Québec, Jeux du Canada, Jeux de Montréal
2. Championnat provincial
3. Tournois développement
4. Tournois de type "Open" incluant le Challenge de Boucherville
5. Tournois interzones
6. Tournois régionaux* (zone)

Pour les tournois identifiés **développement**, de type "**Open**" et les tournois interzones, toutes les nouvelles demandes de sanction ainsi que l'identification des niveaux de tournois seront octroyées par le Conseil d'administration de Judo Québec et ce, après consultation du directeur technique de Judo Québec.

Pour les tournois d'un même groupe, la priorité sera accordée à celui qui existait à la même date lors de la saison précédente. La priorisation sera effectuée en considération que ce sont les mêmes clientèles qui sont ciblées.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de Judo Québec, le calendrier des activités sera présenté aux membres. Celui-ci inclura toutes les dates des activités des priorisations 1, 2, 3 et 4. Ce calendrier inclura les dates des camps d'entraînements provinciaux qui seront établies après l'identification des dates de tournois des groupes 1, 2 et 3. Ainsi les clubs et régions pourront établir leur propre calendrier d'activités.

*Les sanctions pour les tournois régionaux doivent être envoyées au directeur technique de Judo Québec qui, par la suite, contactera les présidents de zone pour confirmer l'autorisation de la tenue du tournoi. Cependant, les tournois régionaux doivent répondre aux critères décrits plus bas et compléter le cahier de charge. Dans le cas contraire, Judo Québec pourrait ne pas sanctionner le tournoi.

Le fait de soumettre une demande ne signifie pas que le tournoi est automatiquement sanctionné.

De plus, il est obligatoire pour les tournois interzones de consulter les zones invitées afin de connaître leurs intérêts et disponibilité pour le tournoi avant de faire parvenir toutes les demandes de réservation de date et demande de sanction à Judo Québec.

4. Règles obligatoires à respecter pour l'obtention d'une sanction*

- 4.1 Tous les organisateurs de tournoi s'engagent à respecter les critères, règlements et procédures incluses dans le cahier de charge, les règlements de Judo Québec et Judo Canada.
- 4.2 Aucun tournoi la même fin de semaine que le Gala d'excellence, l'Assemblée générale annuelle ou autres activités exceptionnelles de Judo Québec.

- 4.3 Aucun tournoi ou activité la même fin de semaine qu'un passage de grades lorsque la même clientèle est ciblée.
- 4.4 Aucun tournoi en même temps qu'un camp d'entraînement provincial lorsque la même clientèle est ciblée. La clientèle ciblée pour les camps d'entraînement provinciaux est les athlètes U14 et plus, ceinture verte ou supérieure.
- 4.5 Aucun tournoi développement la même fin de semaine qu'une activité des groupes 1 et 2.
- 4.6 Aucun tournoi de type "Open" la même fin de semaine qu'une activité des groupes 1 et 2 ou la même fin de semaine qu'un camp provincial d'entraînement.
**Une exception pourrait être accordée dans le cas de La Finale des Jeux du Québec, des Jeux du Canada ou des Jeux de Montréal.
- 4.7 Aucun tournoi de niveau régional (zone) ou interzones la même fin de semaine que les activités des groupes 1, 2, 3, et 4 lorsque la même clientèle est invitée (divisions d'âges et grades).
- 4.8 Une région, ou un club, ne peut tenir un tournoi régional, ou de club, lors de la même fin de semaine qu'un tournoi interzone à laquelle elle ou il est invité(e).
- 4.9 Un minimum de 10 jours d'intervalle est requis entre deux tournois des groupes 2, 3, 4 et 5 (Championnat provincial, développement, ouvert, interzone)
- 4.10 Un minimum de 10 jours d'intervalle est requis entre deux tournois des groupes 5 (interzone) et 6 (régional) lorsque la région est invitée au tournoi interzone.
- 4.11 Une région ne peut tenir plus d'un tournoi interzone par saison sportive de judo.
- 4.12 Les tournois du groupe 3 (développement) doivent avoir lieu avant le Championnat provincial.
- 4.13 Il est obligatoire de tenir une Finale régionale des Jeux du Québec tous les ans. L'année hors Finale provinciale, est une année de sélection pour la région et la Finale régionale doit avoir lieu entre le 1^e novembre et le 30 avril. L'année de la Finale provinciale, est une année de sélection pour les athlètes et la Finale régionale doit avoir lieu entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} dimanche de février.
- 4.14 Toute sanction sera conditionnelle au respect du cahier de charge et de la réception du rapport de tournoi lors de l'édition précédente du tournoi.
- 4.15 Toute dérogation des règles obligatoires doit être approuvée par le directeur technique de Judo Québec.

5. Règles recommandées pour l'obtention d'une sanction

- 5.1 Pour les tournois des groupes 2, 3 et 4 (Championnat provincial, développement et ouvert), il faut éviter le plus possible que la date du tournoi soit en même

temps qu'un tournoi sanctionné A situé dans la section de l'Est du Canada, la Morris Cup et le Pedro's Challenge.

5.2 Pour les tournois des groupes 2 et 3 (Championnat provincial et développement), éviter de placer la date en même temps que les Jeux de Montréal.

5.3 Définitions :

- Saison sportive : La saison sportive de judo au Canada est du 1^{er} septembre au 31 août.
- Devis technique : Document informatif pour les participants comprenant tous les détails du tournoi, les clubs et régions invités (voir exemple en annexe)
- Shiai-jo : Site de compétition

5.4 La procédure de sanction pour les tournois des groupes 3, 4 et 5 (développement, ouvert et interzone) se fait en 3 étapes :

1. Faire une demande de sanction en ligne afin de réserver une date (<https://judo-quebec.qc.ca/57/formulaire-de-sanction-tournoi>).
2. Envoi du devis technique, du plan du shiai-jo.

5.5 Les organisateurs d'un tournoi qui ne serait pas en mesure de respecter la date mentionnée au point 2 doivent en informer le directeur technique de Judo Québec le plus rapidement possible, afin de prendre entente pour une nouvelle échéance. Aucune garantie sur les dates ou la sanction du tournoi ne sera accordée.

5.6 Un tournoi qui ne respecterait pas l'une ou l'autre de ces dates, pourrait ne pas être sanctionné lors de l'édition suivante.

5.7 Tous les tournois apparaîtront sur le site web de judo Québec dans la section calendrier de compétition.

5.8 Tous les documents et demandes doivent être acheminés à Judo Québec au courriel tournoi@judo-quebec.qc.ca.

6. Confirmation des clubs et régions :

6.1 Tous les tournois interzones devront, lors de l'envoi des demandes de sanction, avoir confirmé avec les zones et clubs invités qu'ils sont disponibles et qu'ils désirent participer au tournoi.

6.2 Tous les tournois régionaux devront, lors de l'envoi des demandes de sanction, avoir confirmé avec les clubs invités qu'ils sont disponibles et qu'ils désirent participer au tournoi.

7. Grade minimal du chef arbitre :

	Tournoi de club	Tournoi régional	Tournoi interzone	Tournoi Ouvert / Développement et Championnat provincial
Grade d'arbitrage		National C	National A	Continental

8. Suivi concernant l'organisation :

- 8.1** Judo Québec peut, à tout moment, questionner les organisateurs de tournoi concernant les différents aspects de leur tournoi et demander des modifications s'il le juge nécessaire.
- 8.2** Judo Québec peut, à tout moment, se rendre sur les lieux d'un tournoi afin d'offrir un soutien au comité organisateur. Ce soutien se traduira par des conseils visant à améliorer différents aspects du tournoi et à respecter les différents règlements de sécurité et de tournois de Judo Québec et Judo Canada.
- 8.3** Par sa présence dans différents tournois, Judo Québec désire aussi découvrir de bonnes pratiques faites par les différents comités organisateurs de tournoi. Ces bonnes pratiques pourront être bénéfiques à tous les comités ainsi qu'à Judo Québec.

9. Certificat d'assurances :

- 9.1** Tous les tournois, et ce peu importe le niveau, nécessitant un certificat d'assurance additionnel doivent en faire la demande <https://judo-quebec.qc.ca/56/documentation-pour-organisateurs-de-tournoi>, au plus tard 2 mois avant la tenue du tournoi.

10. Délai de traitement :

- 10.1** Les demandes concernant les tournois seront traitées à l'intérieur d'un délai de 10 jours.

11. Restriction à la participation :

- 11.1** Judo Québec peut retirer le droit de participation à tous ses tournois ouverts à toute personne ou club non-membre de Judo Québec.
- 11.2** Judo Québec peut retirer le droit de participation à un ou plusieurs tournois à un entraîneur ou un athlète membre de Judo Québec si ce dernier ne respecte pas les règlements de Judo Québec.